



Projet d'accueil

Ce projet d'accueil, réalisé en concertation avec les accueillantes, est le fruit d'une réflexion commune et le reflet de leur pratique professionnelle au quotidien.

Il était une fois l'A.S.B.L. ALIS

L'A.S.B.L. A.L.I.S. (**A**gence **L**ocale d'**I**nitiatives **S**ociales), créée en 1989 par Monsieur Daniel BLOT, est un service de 75 accueillantes d'enfants réparties dans la région de Mons - Borinage et dans les communes environnantes. Celles-ci sont autorisées à accueillir soit 3 enfants temps plein (ou 6 enfants à temps partiel), soit 4 enfants temps plein (ou 8 enfants à temps partiel). Toutefois, elles ne peuvent jamais avoir plus de 5 enfants présents simultanément.

Parmi ces accueillantes, certaines travaillent en co-accueil.

Le service dispose d'environ 300 places équivalent temps plein et accueille près de 350 enfants chaque jour.

L'objectif principal de l'A.S.B.L. A.L.I.S. est d'offrir aux parents ayant des enfants de 0 à 3 ans des possibilités d'accueil susceptibles de répondre à leurs attentes en leur proposant un accueil de qualité de type familial.

L'accueil régulier des enfants de 3 à 6 ans n'est pas proposé par notre service en raison de l'inexistence d'un barème de participation financière permettant l'accès à tous.



La préoccupation primordiale du service est le bien-être des enfants qui lui sont confiés.

Dans cette optique, le service veille :

- ◆ à prendre en compte toutes les demandes des parents quels que soient les besoins spécifiques de chacun, sans distinction d'appartenance sociale, économique, culturelle et raciale;
- ◆ à proposer - en fonction des attentes des parents et des possibilités d'accueil existantes - des accueillantes potentielles sachant que les parents et l'accueillante se choisissent mutuellement, ce choix étant ratifié par le service ;
- ◆ à accueillir les enfants sans aucune discrimination de sexe, de race, de milieu et de religion. Il en va de même pour les enfants souffrant de problèmes psychologiques, médicaux ou sociaux graves ;
- ◆ à être à l'écoute des parents et des accueillantes pour leur fournir une aide pour tout problème pouvant avoir une incidence sur le déroulement de l'accueil et sur le bien-être de l'enfant ;
- ◆ à offrir aux enfants un lieu d'accueil présentant le maximum de sécurité, de salubrité et de confort en veillant notamment à l'application stricte des recommandations émises par les services communaux en matière d'incendie et au respect des vérifications régulières des installations électrique et gaz. D'autre part, notre service indique aux accueillantes les éventuelles sources de danger observées (escaliers, foyers individuels, présence d'animaux, de plantes, produits toxiques,...) et amène les accueillantes à trouver des solutions ou des alternatives afin d'améliorer la qualité de l'accueil. Une évaluation régulière au domicile des accueillantes nous permet de rester vigilants quant à la sécurité.

En concertation avec les accueillantes, nous envisageons la disposition du matériel de puériculture et pédagogique en fonction des possibilités de leur maison afin de faciliter pour celles-ci une surveillance aisée permanente.

Ce matériel est fourni par le service qui le renouvelle régulièrement. Celui-ci est adapté, agréé et conforme aux normes de sécurité et de confort ;

- ◆ à proposer une structure d'accueil qui stimule le développement et l'épanouissement de l'enfant en aménageant des espaces permettant des activités différentes selon les moments de la journée (espace de jeux, espace de lecture, espace de repos,...). Nos accueillantes disposent également d'un espace extérieur aménagé et accessible aux enfants chaque fois que possible ;
- ◆ à proposer aux parents un personnel d'accueil de qualité ;
- ◆ à assurer dans tous les cas et dans la mesure de ses possibilités, la continuité de l'accueil des enfants ;
- ◆ à procurer, chaque fois que possible, des dépannages en cas de maladie, de congés ou d'indisponibilité de l'accueillante.

A cet effet, le service a développé une politique spécifique, à savoir : recruter plusieurs accueillantes dans le même secteur géographique, fournir à chaque accueillante les coordonnées de ses collègues et organiser les formations avec l'ensemble des accueillantes afin de favoriser les échanges. Ceci permet à l'accueillante d'organiser un dépannage d'urgence en contactant directement ses collègues mais aussi de préparer, en collaboration avec le service et les parents, un dépannage de plus longue durée ;

- ◆ à appliquer les barèmes légaux et les dispositions réglementaires prévues dans la circulaire Participation Financière des Parents. *

A ce propos, le service sera attentif à toute difficulté financière rencontrée par les parents durant l'accueil et veillera à y apporter les réponses les plus judicieuses.

I. LE SERVICE SOCIAL

Le service d'accueillantes d'enfants conventionnées dispose d'un service social, pierre angulaire de son organisation et de son fonctionnement.

Le service social se compose de quatre assistantes sociales dont une directrice et dans le souci d'optimiser la qualité du service proposé, il est secondé par une secrétaire à temps plein.

Dès le départ, le service social a établi un fonctionnement qui se base, notamment, sur le travail en équipe. Cette manière de travailler favorise une remise en question permanente. Les membres de cette équipe sont complémentaires puisque chaque assistante sociale s'est spécialisée dans un domaine administratif bien particulier. Toutefois, la volonté de chacune d'être polyvalente permet aussi une continuité dans le travail.

Afin d'améliorer la qualité du travail, le P.O. a développé une politique de formation en permettant l'accès à l'information (documentations, internet, publications,), en encourageant et en proposant l'inscription à différents modules de formations.

* Les données à caractère personnel dont le service est amené à prendre connaissance sont soumises aux dispositions de la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée.



Dans cette optique, le service a également mis en place des procédures de travail spécifiques :

- ◆ une accessibilité au service durant toute l'année ;
- ◆ une permanence téléphonique journalière accessible à tous ;
- ◆ une retranscription systématique et détaillée des communications et de leur contenu permettant à chacun des membres d'assurer en permanence le relais et la prise en charge de toute problématique ;
- ◆ des réunions régulières du service social permettant notamment de relater le contenu des visites chez les accueillantes, d'évaluer leur travail, de discuter de certaines problématiques ;
- ◆ une informatisation permettant une plus grande efficacité et rapidité dans l'exécution du travail;
- ◆ une évaluation constante du travail des assistantes sociales par le biais de l'organisation régulière de supervisions collectives en collaboration avec la directrice du service.

Le service est aussi amené à :

- ◆ contrôler la qualité de l'accueil et le respect des exigences conventionnelles au moyen de visites imprévues au domicile des accueillantes ;
- ◆ aider et soutenir les accueillantes et/ou les parents dans la prévention de l'apparition de problèmes psychologiques, médicaux ou sociaux chez les enfants. Cette prévention est possible grâce aux contacts réguliers « accueillantes – service », qui permettent une connaissance systématique et une analyse des évènements survenus ;

- ◆ favoriser les échanges et la communication entre les différents acteurs de l'accueil ;
- ◆ être le médiateur dans la résolution des problèmes pouvant survenir entre l'accueillante et les familles ;
- ◆ organiser la formation des accueillantes en invitant des opérateurs de formations externes ou en les conviant à des réunions d'échange (partage de leur vécu d'accueillante, mises en situation, jeux de rôle,...);
- ◆ développer des collaborations avec les instances locales, par exemple en informant les accueillantes et les familles des activités qui sont organisées dans les bibliothèques, les ludothèques, les consultations des nourrissons,... ;
- ◆ fournir les informations qu'il juge utiles ou nécessaires aux différents partenaires et permettre ainsi un meilleur soutien des parents et des accueillantes.

II. LES ACCUEILLANTES D'ENFANTS

Recrutement et démarrage de l'activité

La procédure de recrutement se fait en 3 temps : l'accueillante potentielle est vue à son domicile (avec son conjoint et ses enfants) par une première assistante sociale qui lui fournit toutes les informations nécessaires sur le métier et réalise une première enquête sociale approfondie.

La candidate est alors invitée à discuter de l'activité en famille avant de recevoir une deuxième visite du service social qui reverra avec elle les différents points déjà abordés à la première rencontre et répondra aux questions qui en ont découlé.

La candidate est informée de la suite de la procédure, à savoir qu'une réunion du service social aura lieu, à l'issue de laquelle la candidature sera retenue ou non.

Cette réunion se déroule de la manière suivante : les assistantes sociales qui ont réalisé les enquêtes sociales présentent le dossier au reste de l'équipe. Elles relatent les observations qu'elles ont pu faire lors de leur visite domiciliaire, tenant compte, entre autre, des recommandations de l'O.N.E.. Elles commencent par les infrastructures, à savoir :

- ◆ la situation géographique et l'accessibilité du domicile de la candidate ;
- ◆ la description de la maison;
- ◆ le détail des pièces disponibles pour l'accueil ainsi que leur superficie et donc de la possibilité d'y placer du mobilier de puériculture ;
- ◆ les sources de danger identifiées aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur ;
- ◆ le niveau global d'hygiène,

Une fois ces points abordés et jugés satisfaisants par l'équipe, les assistantes sociales relatent leur observation quant à la candidate accueillante, à savoir :

- ◆ son profil, sa situation socioprofessionnelle, sa formation dans le domaine de la petite enfance ;
- ◆ son degré de motivation à exercer cette activité ;
- ◆ sa conception de son rôle futur d'accueillante d'enfants ;
- ◆ sa capacité de remise en question ;
- ◆ ses réactions lorsqu'elle est confrontée à des mises en situation, la « richesse » de son raisonnement et de ses réponses ;
- ◆ l'authenticité des interactions avec les membres de sa famille ;
- ◆

Lors de ces rencontres, les membres de la famille de la candidate, vivant sous le même toit et en âge de s'exprimer, ont été sollicités par les assistantes sociales quant à la façon dont ils ont accueillis le projet de l'activité, à l'idée qu'ils s'en font, à ce qui a déjà été réfléchi : occupation de l'espace familial, organisation de la journée, horaires de travail de chacun, équilibre entre vie de famille et vie professionnelle,

Il est bien entendu que l'adhésion de la famille de la candidate est tout à fait déterminante lors de la prise de décision de retenir ou non le dossier.

Cette manière de procéder permet d'avoir une vision plus objective et plus complète des compétences, attitudes et capacités de la future accueillante.

En ce qui concerne les co-accueils, la cohésion du duo accueillantes, la mise en commun de leur projet d'accueil, leur organisation sont également abordées.

Les candidatures retenues unanimement par l'équipe sont soumises pour approbation au P.O.



Les dossiers des candidates accueillantes, établis dans les formes prévues par la loi sont alors rentrés à l'O.N.E. pour autorisation.

Une fois cette autorisation obtenue, une des assistantes sociales effectue une visite de « mise en route » au cours de laquelle l'accueillante reçoit, outre du matériel de puériculture, tous les documents qui lui seront nécessaires tout au long de son activité ainsi que les indications pour les utiliser correctement. De plus, l'assistante sociale veille à ce que toutes les recommandations émises et aménagements prévus lors des enquêtes préalables soient respectés. Lors de cette visite, il est aussi et surtout rediscuté tant de son organisation que de la gestion concrète de son activité.

Pour nous, il est essentiel que les horaires d'accueil soient établis en fonction de la vie de famille de chaque accueillante. En effet, la particularité de cet accueil est qu'il s'agit d'une famille qui accueille une autre famille.

Cette discussion va, notamment, être basée sur l'heure à laquelle l'accueillante sera réellement disponible le matin pour accueillir, comme il se doit, les familles et les enfants sans bousculer sa propre famille, sur l'endroit où elle va pouvoir les accueillir en toute sérénité, sur le temps qui lui est nécessaire pour « être » en famille le matin et le soir mais aussi le temps qui lui est nécessaire pour elle-même (repos, remise en ordre des locaux, préparation des repas,...) car nous sommes convaincus que s'il devait en être autrement, la qualité de l'accueil pourrait « s'essouffler ».

Ces préalables étant établis, l'accueil peut alors débuter et pour atteindre les objectifs du code de qualité et du projet d'accueil, les accueillantes seront soucieuses, tout au long de l'activité, de dispenser aux enfants qu'elles accueillent, non seulement tous les soins physiques nécessaires mais encore toute l'attention dont ils ont besoin.

Elles seront également attentives à adopter une attitude éducative qui vise le développement harmonieux des enfants tant au point de vue psychomoteur et affectif qu'au point de vue de leur socialisation et ce, en tenant compte de leur personnalité et de leur histoire.

Il était une fois l'accueil d'un « petit d'homme »

Pour nous, l'accueil d'un enfant débute bien avant son séjour chez une accueillante. En effet, il existe des étapes préalables à celui-ci.

Pour le bon déroulement de l'accueil de l'enfant, nous trouvons indispensable d'être à l'écoute des familles qui s'adressent à nous afin de réaliser ces différentes étapes en tenant compte de leur histoire et de leur vécu.

I. LES ETAPES PREALABLES

Etape 1 : la demande

Lorsque des parents contactent notre service pour la 1^{ère} fois, une assistante sociale ou la secrétaire tente de cerner leurs attentes : date présumée du début de l'accueil, nombre de jours nécessaires, heures approximatives d'arrivée et de départ, secteur géographique souhaité,...

A l'issue de cet entretien :

- ◆ soit nous pensons pouvoir répondre favorablement à leur demande et nous nous engageons à leur fournir les coordonnées des accueillantes susceptibles de répondre à leurs desideratas, les parents étant informés des modalités administratives de l'inscription ;
- ◆ soit leur demande ne peut pas être satisfaite, dans ce cas, notre service sera toujours soucieux d'aiguiller les parents vers d'autres services ou d'autres structures.

Cette première démarche est parfois difficile pour les parents surtout lorsqu'il s'agit de leur premier enfant ou de la première expérience d'accueil en dehors de la famille. Nous le

ressentons par le fait que les familles nous posent des questions plus subjectives telles que par exemple :

« Si c'était votre enfant, chez quelle accueillante le mettriez-vous ? »... « Y a t'il des caméras de surveillance ? »... « N'est-elle pas trop jeune ou trop âgée ? »... « A- t- elle une grande famille ? »... « Est-ce qu'il fait propre chez elle? », ...

Nous sommes toujours très attentifs à ces questions car elles sont révélatrices de préoccupations personnelles et légitimes. Dès lors, bien qu'il soit possible d'y répondre partiellement, nous encourageons les parents à poser directement leurs questions à chacune des accueillantes proposées. En effet, il est essentiel qu'ils se forgent eux-mêmes une opinion.

Etape 2 : la 1^{ère} rencontre avec l'accueillante.

Les parents sont systématiquement reçus chez les accueillantes. Cette première rencontre se fait à un moment calme, généralement en dehors des heures habituelles d'accueil. Ceci permet aux accueillantes de recevoir les familles en toute sérénité, de leur faire visiter leur infrastructure, de leur présenter leur manière de concrétiser le projet d'accueil et de répondre à leurs questions.

Le moment choisi pour cette première visite implique parfois que les aménagements mis en place pour les enfants ne soient pas visibles. Les parents sont alors invités, s'ils sont intéressés, à revenir voir le fonctionnement du milieu d'accueil à un moment de la journée qui permette le respect du bien-être de la collectivité.

Ces échanges parents - accueillantes permettent aux deux parties d'envisager de se choisir ; de ressentir, sur base d'éléments concrets mais aussi d'impressions, si un réel partenariat peut être instauré.

Tout ceci se fait lors de différentes rencontres qui permettent déjà de démarrer une relation privilégiée car la collaboration commence bien avant l'accueil de l'enfant.



Une fois que les parents et l'accueillante se sont choisis et sont bien d'accord sur les modalités de l'accueil, ils peuvent alors rédiger et signer un « accord parents - accueillante », cela représente un 1^{er} engagement vers leur future collaboration et est rassurant pour tous.

C'est à ce moment que l'accueillante invite les parents à prendre contact avec le service afin de confirmer leur réservation et d'obtenir des informations pratiques quant à l'inscription de leur enfant.

Etape 3 : la rencontre avec le service.

Sachant que la qualité de l'accueil passe par l'implication de tous les partenaires, nous attachons une attention toute particulière à associer les parents dès les premières démarches d'inscription. A cet effet, nous avons élaboré une procédure en plusieurs temps qui nous permet d'établir, semble-t-il, les premières bases d'un partenariat parents-service-accueillantes.

1^{er} temps :

Dès que les parents nous confirment avoir choisi l'une de nos accueillantes pour accueillir leur enfant, ils sont informés de l'entièreté de la procédure d'inscription. Ensuite, ils reçoivent le projet d'accueil, le ROI et la demande de paiement de l'avance forfaitaire.

2^{ème} temps :

Après la naissance de l'enfant, un nouvel échange a lieu avec le service en vue d'organiser l'inscription définitive. Nous abordons à cette occasion l'importance de la

familiarisation avec les parents et leur fournissons le document reprenant le schéma mis en place par le service.

Néanmoins, nous invitons toujours les parents à rendre une nouvelle visite à l'accueillante avec bébé afin de lui présenter son futur milieu d'accueil et d'avoir un premier échange concernant les habitudes et les particularités de l'enfant (sommeil, alimentation, rituels,...) et de convenir, avec leur accueillante, des modalités de cette familiarisation.

Ces 2 premiers temps peuvent parfois n'en faire qu'un, notamment quand l'enfant est déjà né ou lorsqu'il s'agit d'un accueil en urgence.

3^{ème} temps :

La finalisation de l'inscription est réalisée par le service social lors d'une réunion à laquelle tous les parents, dont les enfants vont bientôt entrer en accueil, ont été conviés.

Partant de l'idée que les familles ont en commun d'avoir fait appel à une accueillante, cette réunion va nous permettre de relever ensemble les spécificités que ce choix implique. A savoir : un accueil de type familial, une collaboration avec un service social,...

Le service va aborder, non seulement, les aspects administratifs de l'accueil mais surtout permettre aux parents d'échanger, d'exprimer leur ressenti et d'aborder les différents échanges qui ont déjà pu être réalisés avec « leur » accueillante. Il est important aussi pour nous de discuter de leur adhésion au projet d'accueil.

A cet effet, nous avons élaboré un outil qui se présente sous la forme d'un questionnaire et qui se trouve à la dernière page du projet d'accueil. Ce questionnaire étant envoyé aux parents avant la réunion, ils peuvent préalablement le compléter.

Nous insistons beaucoup sur le fait qu'une communication de qualité permet un accueil de qualité et que le service social est à leur écoute et peut les aider dans la plupart des cas.

De manière générale, un temps suffisant est prévu pour répondre aux différentes questions des parents qu'elles soient d'ordre administratives ou d'ordre plus personnelles. Le cas échéant, il est toujours possible d'envisager une entrevue avec une famille en particulier.

Cette façon de procéder permet une présentation interactive du projet d'accueil et suscite donc des échanges entre parents.

Une participation active des parents à l'évaluation de la qualité de l'accueil est également sollicitée, notamment, par le biais de questionnaires qu'ils seront invités à compléter à divers moments de l'accueil de leur enfant.

Il y aura entre autre le « questionnaire de début d'accueil ». Celui-ci, complété avant même que l'accueil n'ait commencé nous permet d'appréhender leurs attentes.

Le questionnaire « d'évaluation » quant à lui, envoyé aux parents après quelques mois d'accueil de leur enfant, nous permet de connaître leur degré de satisfaction quant à l'accueil dont ils bénéficient. L'exploitation du contenu de ce dernier a pour but de tenir compte des attentes spécifiques des parents en vue d'améliorer la qualité de l'accueil proposé.

Un dernier questionnaire, envoyé lors de la clôture de l'accueil de leur enfant, envisagera l'évaluation globale de l'accueil proposé tant par l'accueillante que par le service.

Etape 4 : la préparation de l'accueil

Une période de familiarisation est organisée avec les parents. Ce temps de familiarisation donne « un sens » au nouveau lieu de vie de l'enfant et rend l'environnement plus familier. De plus, ce moment permet à l'accueillante de percevoir les attentes de la famille afin d'essayer d'y répondre au mieux, dans la mesure de ses possibilités.

Dès lors, quelques jours avant la « rentrée » de l'enfant, les parents et l'enfant sont invités par l'accueillante à séjourner un petit moment afin de se « rassurer ». Ensuite, ils peuvent le laisser quelques heures, histoire de préparer en douceur tant l'enfant que ses parents et aussi les autres enfants accueillis.

Toutefois, l'idée de se séparer de son enfant, même quelques heures, peut parfois ne pas être évidente à envisager.

Un jour, une maman nous a dit : *« je n'ai pas envie de déjà me séparer de mon bébé, mon congé de maternité est tellement court ! En plus, je ne vois pas à quoi cela va servir, l'accueillante que nous avons choisie est très bien et je sais que tout va bien se passer ! »* Après avoir écouté et compris son point de vue, nous lui avons expliqué pourquoi nous pensions que cette période de familiarisation pouvait lui apporter ainsi qu'à son enfant une certaine « sérénité » quant à la séparation qui sera inévitable le premier jour officiel de l'accueil.

En effet, nous avons discuté avec cette maman du changement que son enfant allait connaître et dès lors, nous lui avons expliqué que cette période permettrait à son bébé de vivre cela entouré de ses parents. Nous avons également relevé le fait que la future « Nounou » de son petit pourrait mieux le connaître (rythme, habitudes alimentaires, rituels liés au sommeil, ...) et qu'elle pourrait disposer d'un moment privilégié avec les parents.

Il est évident que chaque période de familiarisation est unique, elle est ajustée à chaque famille car vécue différemment même si, un schéma minimal s'impose dans l'intérêt de toutes les parties.

II. LE DEBUT DE L'ACCUEIL

L'accueil d'un « petit nouveau » est toujours un événement important. Une attention toute particulière est portée à son intégration dans la collectivité. Le premier jour, il est présenté aux autres enfants et fait connaissance avec son milieu d'accueil.

Parfois, en fonction de leur âge, les autres enfants sont associés à certains préparatifs : recherche de jeux adaptés à un plus petit, projets d'activités, aménagement différent de l'espace jeux,...

Dans certains cas, un lit est préparé dans une pièce proche de l'espace jeux afin de favoriser un contact visuel constant et donc rassurant pour tout le monde.

Tout au long de l'accueil, une relation privilégiée va s'instaurer entre l'accueillante, l'enfant et sa famille. Cette relation va, notamment, être basée sur la communication.

Un des aspects de cette communication est de définir les rôles et fonctions de chacun en vue d'une complémentarité « milieu d'accueil – familles et enfant » en instaurant un dialogue autour des pratiques éducatives de chacun, toujours dans le souci d'offrir à l'enfant un maximum de repères et de stabilité.

...Les parents de Tom demandent à l'accueillante de ne pas mettre dormir l'enfant l'après-midi parce que le soir, il n'arrive pas à s'endormir. L'accueillante explique alors aux parents que, chez elle, Tom manifeste des signes évidents de fatigue. De ce fait, afin de respecter le rythme de leur enfant et son bien-être au sein de la collectivité, elle ne peut le maintenir éveillé. Toutefois, elle relève le souci des parents et discute avec eux de ce qui pourrait être mis en place afin de réguler progressivement le rythme de l'enfant.

Le service reconnaît aussi la diversité des pratiques familiales et essaye dans la mesure du possible d'ajuster ses pratiques: *la petite Aïsha (18 mois) est arrivée chez son accueillante alors que ses habitudes alimentaires étaient déjà bien établies. Dès lors, l'accueillante, sachant que la petite mange différemment, prépare le repas des enfants comme d'habitude mais ajoute les épices que les parents lui ont fournies pour Aïsha. De cette façon la petite mange « comme » les autres tout en retrouvant le même goût qu'à la maison.*

Dès le début de l'accueil et tout au long de celui-ci, le service essaye d'instaurer une relation de confiance avec les familles en insistant sur la nécessité d'une communication centrée sur l'accueil et le bien - être de l'enfant et de sa famille.

Le service, notamment par le biais des permanences téléphoniques quotidiennes offre aux familles la possibilité d'un contact aussi fréquent qu'elles le souhaitent, en fonction des nécessités des uns et des autres.

La qualité de la relation parents - enfant - accueillante passe par le respect. Celui-ci doit être mutuel, sans aucune intrusion dans la vie privée et l'intimité tant de l'accueillante que des parents.

Dans ce cadre, le service est le garant du respect du secret professionnel auquel les accueillantes sont tenues.

III. L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN

Chaque matin, les mêmes petits rituels sont mis en place. Ceux-ci permettent d'accompagner la séparation parents - enfant qui est un moment important dans la journée de l'enfant et qui doit être sécurisant.

Lorsque les parents et leurs enfants arrivent le matin, un espace et un temps sont réservés à chacun. L'accueillante invite, par exemple, les parents à enlever le manteau de l'enfant, à raconter comment s'est passé le week-end ou la nuit et éventuellement ce qu'il

y a eu de nouveau dans la vie de l'enfant, ...(les enfants sont bien entendu associés à cet échange) puis on se dit au revoir, « à tantôt » et on se dirige vers l'espace de jeux pour dire bonjour aux copains.

L'accueillante étant la seule personne à s'occuper des enfants, elle doit s'organiser pour être disponible tant pour l'accueil des enfants qui arrivent, que pour les enfants déjà accueillis. Ceci implique le choix d'une pièce d'accueil à proximité de l'espace jeux, la prévision d'un créneau horaire,.....

Eu égard à ce qui précède, le respect des horaires établis entre les parents et l'accueillante est fondamental pour le bon déroulement de l'accueil car la qualité de l'accueil et donc le bien-être des enfants passe notamment par le respect de l'organisation du milieu d'accueil.

L'organisation de l'accueillante est connue et partagée avec les familles dès les premiers contacts et ce afin que celles-ci puissent y participer pleinement.

...Un jour, une de nos accueillantes a reçu une demande de parents qui souhaitaient confier leur enfant de manière régulière à 11h30'. Cette accueillante leur a alors expliqué que c'était l'heure des repas et qu'il lui serait donc difficile d'être disponible pour accueillir leur enfant. De ce fait, elle leur a proposé, dans le souci du respect du bien-être de chacun, que l'enfant arrive soit avant, soit après ce moment afin qu'il puisse être accueilli sereinement.

Cette organisation vaut pour chaque moment de séparation et de retrouvailles de l'enfant avec ses différents lieux de vie. Ainsi des moments d'échanges parents - enfant - accueillante sont également prévus en fin de journée afin d'intégrer les parents au vécu de la journée de leur enfant. En effet, les anecdotes et les petits détails rapportés aux parents témoignent de l'attention toute particulière que l'accueillante a porté à l'enfant.

Ces moments ne sont pas forcément longs, il suffit de quelques minutes pour que ces transitions quotidiennes se déroulent harmonieusement. Toutefois, lorsque les parents ne reprennent pas eux-mêmes leur enfant, un autre moyen de communication sera choisi : par exemple, petits mémos dans le sac, carnet de liaison,...

Tout au long de l'accueil, les accueillantes et le service réfléchissent ensemble à l'aménagement de l'espace intérieur et extérieur afin de permettre aux enfants d'évoluer à leur rythme, de prendre conscience de leurs connaissances et de leurs capacités dans un endroit sécurisant et sécurisé mais aussi de favoriser les interactions entre les enfants, tout cela sous le regard attentif de l'accueillante.

...Chez l'une de nos accueillantes, un parc géant est installé dans la pièce de vie afin que les enfants ne sachant pas marcher puisse évoluer en toute sécurité. Le fond est constitué de tissus de différentes matières et couleurs, des jeux adaptés à l'âge des enfants sont régulièrement renouvelés. Il s'agit d'objets de formes, tailles, couleurs et textures variées. Cet aménagement permet à tous les enfants d'être ensemble et de communiquer les uns avec les autres tout en privilégiant la sécurité de chacun. Cette structure permet aux enfants d'évoluer en toute sérénité sous le regard de l'accueillante.

L'espace jeux permet aux enfants de jouer les uns avec les autres, de découvrir, d'explorer, d'expérimenter, d'exploiter la richesse de l'environnement. Par contre, l'accueillante veille à ce que cet espace permette aussi à chaque enfant de se « ressourcer » à l'écart du groupe.

...Dans la salle de jeux, du matériel pédagogique et de psychomotricité est mis à disposition des enfants. Il y a des objets qui roulent, qui font du bruit, de la musique,...

Selon l'âge et les capacités des enfants, ceux-ci les utilisent librement ou avec la participation de l'accueillante. Des petites « cabanes » sont aussi installées un peu plus à l'écart et constituent des « refuges » pour celui qui a envie de jouer seul ou de se reposer un peu.

A certains moments de la journée, l'accueillante peut aussi proposer aux enfants des activités variées et adaptées à leur âge : promenades, lecture d'histoires, participation à la préparation des repas, bricolage, peinture, musique, visites à la ferme, ...

En cours de journée, l'accueillante est souvent amenée à « changer » ou à réajuster le matériel mis à la disposition des enfants et ce en fonction de leurs activités.

Les moments de repas, de changes, de siestes,... sont aussi des instants privilégiés qui donnent lieu à des échanges, des temps de communication,....

L'exemple qui suit montre à quel point la présence et l'attention de l'accueillante à chaque moment de la journée permet des interactions favorisant les apprentissages, enseignements et découvertes.

...Nanie accueille 4 bambins : Julien, 2 ans et demi, Marie, 18 mois, Léa, 15 mois et Valentin, 4 mois.

Il est 11h30', Valentin, installé dans son relax commence à pleurer. Tout en regardant l'enfant, elle lui dit: « Je sais que tu as faim Valentin, regarde, je vais réchauffer ton biberon et pendant qu'il chauffe, on va écouter la musique de OUI-OUI ».

Pendant ce temps, les autres enfants jouent sur le tapis de jeux, toujours sous la surveillance de Nanie. Julien construit une tour à l'aide de blocs disposés à ses côtés, Marie et Léa sont installées autour de la table d'activité et « papotent » ensemble.

Le biberon de Valentin est prêt « Voilà, Valentin, tu vas manger, tu viens dans mes bras ? » L'accueillante s'est accroupie près du relax et Valentin tend les bras. Ils s'installent dans le fauteuil situé à proximité de l'espace jeux. Valentin boit son biberon, son accueillante lui parle et Valentin la regarde attentivement.

Marie, interrompt ce qu'elle fait : « manger Nanie ? » L'accueillante : « bientôt Marie, dès que Valentin aura terminé son biberon ». Marie retourne alors vers l'aire de jeux et fait semblant de donner à manger à sa poupée.

Une fois le biberon terminé, Nanie installe Valentin dans le parc, de manière à ce qu'il puisse voir les autres enfants.

Ensuite, Nanie dit : « vous allez bientôt manger les petits Loulous, vous rassemblez les jouets ? » Julien et Marie prennent aussitôt les bacs mis à leur disposition et y rangent les jeux. Nanie les encourage en verbalisant ce qu'elle voit et en les complimentant.

Ensuite, elle les appelle pour qu'ils viennent se laver les mains.

Les enfants plus grands vont chercher leur bavoir et leur couvert et s'installent autour de leur table. Pendant ce temps, Nanie installe Léa dans la chaise haute. L'accueillante connaît les préférences et les petites habitudes des enfants : l'assiette avec un nounours pour Marie, celle de couleur verte pour Julien et celle en forme de bol pour Léa. La consistance du repas est aussi adaptée au goût et à l'âge de chacun.

Julien commence à manger et dit : « c'est bon, Nanie ! ». L'accueillante souligne le fait qu'il mange maintenant tout seul, « comme un grand ! ». Marie mange seule mais avec quelques difficultés. L'accueillante l'encourage, Marie confirme : « oui, moi toute seule ! ». Léa, quant à elle, tient sa cuillère dans une main mais c'est l'accueillante qui lui donne à manger.

Tout au long de cette scène de repas, l'accueillante essaye de donner une place active à chaque enfant. Pour ce faire, elle est attentive à leur rythme et à leurs capacités. L'accueillante est l'élément sécurisant qui favorise les interactions entre les enfants et permet ainsi leur socialisation. Celle-ci tient compte des besoins, des goûts, des émotions de chacun. Elle considère chaque enfant comme une personne unique mais aussi comme une personne faisant partie du groupe.

IV. LES DEPANNAGES

En cas d'indisponibilité d'une accueillante, un dépannage chez une autre est proposé aux parents afin d'assurer la continuité de l'accueil. Dans la pratique, on distingue deux types de dépannages : les dépannages planifiables et les dépannages urgents.

- ◆ Lorsque l'indisponibilité de l'accueillante est prévisible, le service organise le dépannage avec les familles et les accueillantes. Après avoir rencontré les accueillantes, les parents nous confirment leur choix et une nouvelle période de familiarisation leur est de nouveau proposée. Les accueillantes peuvent alors se contacter afin d'essayer que ce changement se déroule de manière rassurante pour l'enfant et sa famille.
- ◆ Dans les cas urgents, la continuité de l'accueil est organisée par l'accueillante. Selon la situation, soit elle prend contact directement avec ses collègues, soit elle fournit aux parents les coordonnées de ses collègues, soit elle les renvoie vers le service. Dans tous les cas, l'accueillante tient le service informé.

V. LE DEPART DE L'ENFANT

...Aujourd'hui « petit d'homme » part vers une nouvelle aventure....

L'enfant et sa famille vont quitter un environnement familial. Ce passage vers un autre lieu de vie est un moment important dans la vie de l'enfant.

Une relation privilégiée s'est tissée entre l'enfant, sa famille, l'accueillante et les autres enfants accueillis.

L'accueillante, en collaboration avec la famille va préparer ce moment de manière à ce qu'il soit vécu le plus sereinement possible.

....A la fin du séjour de chaque enfant, Nanie organise, avec sa petite troupe, une fête et invite la famille de l'enfant à y participer. C'est l'occasion pour la famille de recevoir un reportage vidéo et des photos de la vie de leur enfant au sein de la collectivité. Nanie propose également à la famille de « garder un contact » après ce départ.

LE PETIT MOT DE LA FIN

Nous pensons que ce projet éducatif ne prendra tout son sens que s'il est utilisé de manière souple, adaptée, concertée par tous les acteurs concernés.

Le bien-être des enfants passe par la mise en commun des ressources de tous les acteurs en présence afin de garantir la qualité du service rendu, la juste compréhension des besoins des enfants, et le respect des familles. Participer à l'évolution de l'enfant sans aller à l'encontre des souhaits des parents, sans se substituer à eux sous prétexte de professionnalisme, est, pour nous, une démarche essentielle.

Nous pensons qu'un enfant est un être en devenir qui doit apprendre à vivre en société sans pour autant voir étouffée sa personnalité naissante. Tous les enfants n'ont pas besoin d'être tous traités à l'identique mais bien d'être considérés comme différents les uns des autres, eu égard à leurs besoins spécifiques, tout en bénéficiant tous d'une même qualité d'accueil maximale.

Pour mener à bien cette tâche délicate, les parents, les accueillantes d'enfants et le service vont collaborer dans un même but : favoriser le développement et l'épanouissement des enfants.